

MONTPELLIER

3 SEPTEMBRE 2018

22 JUILLET 2019

SOUS RESERVE D'HABILITATION

Dates à retenir

- Information collective: mardi 28 août 2018 à 9h
- Dépôt des dossiers d'inscription et épreuves de sélection : mardi 28 août 2018
- Début de formation : lundi 3 septembre 2018
- Fin de formation: lundi 22 juillet 2019

Tarifs

9500 €

(possibilité de prise en charge)

Renseignements

CEMEA Occitanie
501 rue Métairie de SAYSSET
CS 10033
34078 Montpellier cedex 3

04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

www.cemea-occitanie.org

Le BAPAAT est un diplôme d'État homologué au niveau V (CAP, BEP, BEPC) commun au secteur socioculturel et sportif.

L'emploi

L'animateur titulaire du BAPAAT encadre des activités sportives et socioculturelles. Il intervient auprès des enfants et des jeunes sur les temps de loisirs. Il travaille dans des associations ou des collectivités locales : centre de loisirs, maison de quartier, centre de vacances, accueil de loisirs périscolaires, maison pour tous, centre social...

Le public concerné

La formation s'adresse aux personnes souhaitant acquérir un premier niveau de qualification dans l'animation professionnelle :

- demandeurs d'emploi,
- professionnels de l'animation en poste,
- personnes en reconversion professionnelle.

Les + de cette formation

- + Pas de condition préalable de diplôme ou d'expérience.
- + La durée de la formation permet d'acquérir une solide maîtrise de plusieurs supports techniques d'activités socioculturelles et sportives.
- + L'alternance entre temps de formation en centre et en structure professionnelle d'animation



La formation

La formation est organisée en alternance (centre de formation/lieu d'activité professionnelle). Elle se déroule sur 11 mois de septembre 2018 à Juillet 2019, soit 1505 heures au total. La formation se construit à partir du projet individualisé de chaque stagiaire. Notre démarche privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération.

Le programme

Module 1 : l'information et l'accueil des publics

Module 2 : les techniques d'animation :

- Activités scientifiques et techniques
- Jeux sportifs collectifs
- Activités plastiques

Module 3 : la pédagogie et l'animation

Module 4 : gestion et projet d'animation

Module 5 : La démarche de formation

Le financement de la formation

- Vous êtes demandeur d'emploi : la formation est financée dans le cadre du programme régional qualifiant (PRQ) de la région Occitanie.
- Vous êtes dans une autre situation. Différentes aides sont possibles. Contactez nous !

Les conditions d'accès

- Être âgée de 17 ans minimum
- Déposer un dossier de candidature (à retirer à l'accueil des CEMEA)
- Satisfaire aux épreuves de sélection.

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- * Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- * Favoriser le développement des liens sociaux.
- * Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- * Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- * Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- * Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- * Agir pour le développement des pratiques culturelles.
- * Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

Les CEMEA s'engagent sur une charte de qualité:

- * Une pratique de la formation en alternance.
- * L'utilisation de méthodes d'éducation active.
- * La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
- * L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel
- * La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
- * La cohérence des équipes pédagogiques
- * L'attention à la qualité du cadre matériel des formations
- * La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation

MONTPELLIER

3 SEPTEMBRE 2018

22 JUILLET 2019

SOUS RESERVE D'HABILITATION

Dates à retenir

- Informations collectives: mardi 3 juillet 2018
- Dépôt des dossiers d'inscription et épreuves de sélection : mardi 28 août 2018
- Début de formation : lundi 3 septembre 2018
- Fin de formation: lundi 22 juillet 2019

Tarifs

9500 €

(possibilité de prise en charge)

Renseignements

CEMEA Occitanie
501 rue Métairie de SAYSSET
CS 10033
34078 Montpellier cedex 3

04 67 50 46 00

accueil@cemea-occitanie.org

www.cemea-occitanie.org

Le BAPAAT est un diplôme d'État homologué au niveau V (CAP, BEP, BEPC) commun au secteur socioculturel et sportif.

L'emploi

L'animateur titulaire du BAPAAT encadre des activités sportives et socioculturelles. Il intervient auprès des enfants et des jeunes sur les temps de loisirs. Il travaille dans des associations ou des collectivités locales : centre de loisirs, maison de quartier, centre de vacances, accueil de loisirs périscolaires, maison pour tous, centre social...

Le public concerné

La formation s'adresse aux personnes souhaitant acquérir un premier niveau de qualification dans l'animation professionnelle :

- demandeurs d'emploi,
- professionnels de l'animation en poste,
- personnes en reconversion professionnelle.

Les + de cette formation

- + Pas de condition préalable de diplôme ou d'expérience.
- + La durée de la formation permet d'acquérir une solide maîtrise de plusieurs supports techniques d'activités socioculturelles et sportives.
- + L'alternance entre temps de formation en centre et en structure professionnelle d'animation



La formation

La formation est organisée en alternance (centre de formation/lieu d'activité professionnelle). Elle se déroule sur 11 mois de septembre 2018 à Juillet 2019, soit 1505 heures au total. La formation se construit à partir du projet individualisé de chaque stagiaire. Notre démarche privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération.

Le programme

Module 1 : l'information et l'accueil des publics

Module 2 : les techniques d'animation :

- Activités scientifiques et techniques
- Jeux sportifs collectifs
- Activités plastiques

Module 3 : la pédagogie et l'animation

Module 4 : gestion et projet d'animation

Module 5 : La démarche de formation

Le financement de la formation

- Vous êtes demandeur d'emploi : la formation est financée dans le cadre du programme régional qualifiant (PRQ) de la région Occitanie.
- Vous êtes dans une autre situation. Différentes aides sont possibles. Contactez nous !

Les conditions d'accès

- Être âgée de 17 ans minimum
- Déposer un dossier de candidature (à retirer à l'accueil des CEMEA)
- Satisfaire aux épreuves de sélection.

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- * Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- * Favoriser le développement des liens sociaux.
- * Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- * Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.
- * Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- * Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.
- * Agir pour le développement des pratiques culturelles.
- * Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

Les CEMEA s'engagent sur une charte de qualité:

- * Une pratique de la formation en alternance.
- * L'utilisation de méthodes d'éducation active.
- * La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation
- * L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel
- * La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés
- * La cohérence des équipes pédagogiques
- * L'attention à la qualité du cadre matériel des formations
- * La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation